

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

### Séance du 26 mai 2026

#### > Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

#### > Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

## DELIBERATION N°2026.30

### Mise à disposition d'espaces pour l'année 2026

Les espaces de l'Opéra de Limoges sont très régulièrement sollicités pour l'organisation de réunions de travail. Dans un souci d'ouverture et de valorisation de notre bâtiment, nous souhaitons également les rendre accessibles à des tiers - associations, partenaires ou entreprises - afin de contribuer à la vie et à l'animation de l'Opéra. La présente délibération a donc pour objet de présenter les sollicitations reçues pour les mois à venir.

Organisme	Date	Espace mis à disposition	Valorisation
<b>L'association TAFF –Tous en Action pour les Femmes et les Familles</b>	<b>10 octobre 2026</b>	<b>Foyer du public - Grand-Théâtre</b>	<b>1 750 € HT</b>
<b>Objet</b> Journée « Amazones »	TAFF est une structure locale qui a pour objet d'accompagner les familles dans l'exercice de leur fonction parentale et éducative, de lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes et de soutenir celles qui en ont été victimes ainsi que leurs enfants. Elle défend aussi les droits des femmes et des familles dans leur ensemble.		

Je vous propose d'autoriser le Président de la régie personnalisée, ou par délégation le Vice-Président et le Directeur général, à signer les contrats de location et les conventions de partenariat à venir entre l'Opéra de Limoges et les structures concernées, ainsi que l'ensemble des avenants et documents nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOpte A L'UNANIMITE

